

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 29 avril 2026

vingt-neuf avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

**Présents :** Christophe VIDAL, Dominique LAFON, Catherine BRECHET, Benoit ALINC, Sandrine BOSMET, Jean-Yves MODENEL, Caroline RACHER MISSIEL, Benoit NAIRABEZE, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS, Renée AMAGAT, Christophe CATHELINE, Sandrine ANDRIEUX, Sébastien BONNET, Marion VERGNOL

**Absents :**

**Date de convocation :** 20 avril 2026

**Date d'affichage de la convocation:** 20 avril 2026

**Nombre de conseillers :** 15

**Nombre de présents :** 15

**Votants :** 15

**Secrétaire de séance :** Marion VERGNOL

**DE 2026 036**

#### **OBJET DE LA DELIBERATION Subventions aux associations 2026**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il faut attribuer à chaque association de la commune la subvention pour l'année 2026. Il propose d'attribuer les montants suivants :

- Football Club Planèze 500, 00€
- Comité de Fêtes de Valuéjols 2 000, 00€
- APE Les amis de l'école 3 000€ (50€ x 60 élèves à la rentrée 2025/2026)
- Club du 3<sup>ème</sup> âge 850, 00€
- ACCA Valuéjols 150, 00€
- FNACA Planèze 150, 00€
- Gym Volontaire de Valuéjols 150, 00€
- Dansons à Valuéjols 150, 00€
- Les Amis de la Chapelle Saint- Roch 150, 00€
- Collectif pour la Narse de Nouvialle 150, 00€

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

015-211502489-DE\_2026\_036-DE

A G E D I

-Comité des fêtes de Loubizargues 150, 00€

-Judo La Sanfloraine 150, 00€

-Yoga Valuéjols 150, 00€ (+ demande de prorata à partir de septembre 2025 soit 50€).

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de verser ces sommes à chaque association qui en fera la demande et qui feront passer leur budget annuel et les prévisions de l'année N

Le secrétaire de séance,

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 29 avril 2026